



ARRETE N° 2025 - 168
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Place Porte de Rouen n° 4
Réservation Place de Stationnement
DECO PUB
Du Lundi 10 Mars 2025
Au Vendredi 21 Mars 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Madame RETOUT Florence – Au Relais des Cyclistes – 10, place de la Porte de Rouen – 14600 Honfleur, pour le compte de la Société Déco Pub, afin de réserver une place de stationnement, dans le cadre de travaux « Au Relais des Cyclistes », Place Porte de Rouen au n° 10, Du Lundi 10 Mars 2025 au Vendredi 21 Mars 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société DECO PUB est autorisée à réserver une place de stationnement, dans le cadre de travaux « Au Relais des Cyclistes », Place de la PORTE DE ROUEN au n° 4, Du LUNDI 10 MARS 2025 au VENDREDI 21 MARS 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé à la Société DECO PUB, Place de la Porte de Rouen, devant le numéro 4, pendant la période citée dans l'Article 1, afin de permettre les travaux.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera maintenue et sécurisée sur le trottoir pendant les travaux.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 10 Mars 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint au Maire : Jérôme HAMEL

